

**Commune de Sollacaro :**  
**Compte rendu du conseil Municipal du 23 juin 2023 à 18 heures 30**

**Présents :** Jean-Jacques BARTOLI, Rose-Marie CESARI, Marie-Paule LANGIANNI, Elisabeth LOMELLINI, Blanche CESARI, Antoinette GERMAIN, Yves NICOLAI, Jérôme ISTRIA.

**Pouvoirs :** Pouvoir de Isabelle BARTOLI à Jérôme ISTRIA et de Bernard BUCAI à Jean-Jacques BARTOLI.

**Secrétaire de Séance :** Marie-Paule LANGIANNI

**Rapport N°1 :**

**Réfection des rues du village, autorisation de demande de financement :**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet et le financement des rues du village qui se scinde en 2 parties selon le bureau d'études CETAVIA : voies carrossables et voies piétonnes.

Il est précisé que les voies carrossables seront financées par la Collectivité de Corse à hauteur de 40%, l'Etat (DETR) à hauteur de 40% également et la Commune à hauteur de 20%.

Le plan de financement est le suivant :

Montant total : 430 000,00€ TTC  
Etat (DETR) 159 200,00€  
Coll.de Corse 172 000,00€  
Commune 142 196,00€ (y compris TVA)

Les voies piétonnes seront financées ainsi :

Montant total 650 000,00 HT- 715 313,00€ TTC  
Etat (DETR) 241 600,00(40% du montant HT hors honoraires)  
CDC (Office de l'Environnement) 260 000,00 (40% du montant HT)  
Commune 213 713,00€ (y compris TVA)

en cumulé le coût des 2 opérations s'élèvent à 1 080 000,00€ HT soit un total de :  
1 188 709,00€ TTC

La part communale étant alors 355 909,00€

Le Maire précise que ce lourd projet nécessite un emprunt et que par ailleurs il doit être coordonné avec une opération menée avec le Syndicat d'Energie de Corse du sud qui procédera à l'enfouissement des réseaux EDF, éclairage public et ligne France Telecom prévu en principe en 2024 et ce sur 3 années.

Le Maire demande de délibérer afin d'accepter ou de refuser le projet dans un premier temps et dans un second temps, de se prononcer sur l'approbation ou non de son plan de financement.

L'opération et son financement sont acceptés à l'unanimité.

**Rapport N°2 :  
Budget lotissement communal**

Le Maire rappelle qu'il y a eu la dissolution du budget annexe « lotissement communal » par délibération du 07 avril 2017 et par délibération du 09 avril 2021, sur les conseils des services fiscaux.

Il précise ensuite que par un courrier émanant de Monsieur le Sous-Préfet de Sartène daté du 23 mai 2023 cette clôture ne peut être réalisée dans la mesure où sur le plan comptable l'opération n'est pas terminée .

Ainsi donc, le Maire demande d'abroger les 2 délibérations afin de pouvoir voter un budget primitif 2023 pour permettre sa dissolution définitive.

Ce qui est fait à l'unanimité.

**Rapport N°3 :  
Demande d'application du Régime Forestier pour une parcelle communale (voir carte in situ)**

Pour information : la forêt communale de SOLLACARO relève du régime forestier par décret Napoléonien du 19 mai 1857 :  
ce qui garantit la préservation et la protection des espaces boisés, éléments du patrimoine qui sont confiés à l'Office National des Forêts . En l'occurrence celui-ci expose qu'une parcelle cadastrée C 143 d'une superficie de 0,4947ha n'est pas incluse dans le secteur soumis .

Le Maire demande de délibérer pour intégrer cette parcelle dans le secteur soumis.

Ce qui est voté à l'unanimité.

**Rapport N°4 :**

**Avenant financier 2023 à la convention Corsica DOC**

Lors d'une réunion du 20 janvier 2023 le Conseil s'était prononcé favorablement à une prorogation d'une année de la convention pluriannuelle tripartite 2020-2022 avec l'association Corsica DOC et la Collectivité de Corse

Le Maire demande alors de délibérer au sujet d'un avenant financier alloué en faveur de Corsica DOC de 1 000,00€ et de ses modalités de paiement. Il faut préciser que cette somme a déjà été prévue au budget au BP 2023.

La délibération est prise à l'unanimité.

## **Questions diverses**

### **1/ L'Adressage**

Le Maire parle de l'adressage en donnant une liste concernant les quartiers et la numérotation des voies communales.

Il explique son souhait : cette liste devra être rentrée sur Excel (logiciel de tableur qui permet de réaliser un fichier).

Il explique ensuite ce qu'il entend par numération en métrique.

### **2/ Vente des parcelles du Lotissement Communal :**

Pour mémo, il est rappelé que plusieurs unités foncières avaient été mises en vente, 2 d'entre elles ont été vendues au prix de 25 € le m<sup>2</sup>. Monsieur OLIVESI a fait remarquer que sur le terrain qu'il envisage d'acheter il existe 3 servitudes à savoir eau, assainissement, pluvial. Dans la mesure du possible il demande une baisse du m<sup>2</sup>.

Après discussions, le Conseil refuse la contre-proposition faite à 15 € le m<sup>2</sup>.

### **3/ Arti Turchinu :**

Le Maire annonce au Conseil Municipal que les vitrines extérieures d'affichage municipal installées sur la Commune sont en très mauvais état. Il présente pour cela un devis de l'Entreprise Arti Turchinu d'un montant de 3 970.00 € HT (4 375.80 € TTC) pour la fourniture de 20 panneaux.

Le Conseil autorise le Maire à prendre commande.

### **4/ Signalétique patrimoniale :**

Après réception du devis émanant d'Arti Turchinu, le Maire expose au Conseil Municipal un différentiel entre la commande prévue initialement et la réalisation du projet.

La différence serait de 825 € ce qui se justifie par un panneau fléché au Barcaghjolu, de la peinture pour pieds de panneaux galvanisés.

### **5/ Agent de recensement pour l'année 2024**

Dans la période janvier, février 2024 il faut procéder au recensement de la population et donc il s'agit de trouver un agent recenseur pour la Commune .

## **6/ Cimetière de Calvèse**

Jérôme ISTRIA fait remarquer à la demande d'un administré que l'accès au cimetière de Calvèse est problématique. Il faudrait envisager un réaménagement du chemin afin de le rendre plus praticable tout en refaisant le pluvial.

## **7/ Nettoyage et entretien des préaux**

Un entretien plus régulier des préaux est souhaitable.

## **8 / Demande de conteneurs**

- Un conteneur carton et un verre pour le Café chez Tina.
- Un conteneur verre pour le Café La Voûte

J.J. BARTOLI



A GERMAIN



J. ISTRIA



B. BUCAI

R.M. CESARI



B. CESARI

Y. NICOLAÏ

M.P. LANGIANNI

E. LOMELLINI



I. BARTOLI